

Les campagnes indiennes en crise

Karine Peschard

Numéro 773, juillet–août 2014

L'Inde, terre de luttes et d'espoirs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71987ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Peschard, K. (2014). Les campagnes indiennes en crise. *Relations*, (773), 25–26.

Les campagnes indiennes en crise

Les trois quarts des habitants de l'Inde vivent en milieu rural et dépendent de l'agriculture comme moyen de subsistance. Berceau de la «révolution verte» dans les années 1960, le pays traverse aujourd'hui une grave crise agricole.

KARINE PESCHARD

En Inde, l'agriculture intensive, introduite avec la «révolution verte» et fondée sur les entrants chimiques, l'irrigation et les variétés à rendements élevés, a certes permis une augmentation importante de la production de céréales. Mais alors qu'un nombre restreint de grands producteurs ont accaparé les profits de l'agriculture intensive, c'est l'ensemble des paysans qui en paient aujourd'hui le prix écologique: contamination des cours d'eau, baisse du niveau des nappes phréatiques, érosion des sols et de la biodiversité. De plus, l'accès à la terre demeure extrêmement inégal: 60% des ménages ruraux possèdent 5% des terres cultivables, alors qu'à l'autre extrême, 10% des ménages plus aisés concentrent 55% des terres.

LE PROBLÈME TENACE DE LA FAIM

Si les famines ont été enrayerées, la faim et la malnutrition demeurent un problème majeur. Selon le dernier rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 214 millions d'Indiens – soit 17% de la population – souffrent d'un apport déficient en calories et micronutriments. Le problème est particulièrement aigu en milieu rural, où l'insécurité alimentaire touche trois personnes sur quatre.

En 2001, à la suite d'un litige d'intérêt public, des militants indiens lancent la Campagne nationale pour le droit à l'alimentation. La même année, la Cour suprême reconnaît le droit à l'alimentation comme un droit humain et partie intégrante du droit à la vie prévu à l'article 21 de la Constitution. Cette campagne a obtenu un certain nombre de succès au cours des dix dernières années, dont un décret de la Cour suprême obligeant l'État à fournir des repas

du midi aux enfants scolarisés, et des lois nationales sur la garantie de l'emploi rural et la sécurité alimentaire nationale. Mais aussi louables soient-elles, ces mesures se sont révélées insuffisantes pour changer la donne et s'attaquer de front à la précarité économique que subissent de nombreux paysans.

DÉTRESSE DANS LES CAMPAGNES

Dans les années 2000, le nombre élevé de suicides parmi les paysans qui cultivent du coton OGM choque l'opinion publique et attire l'attention sur leur situation. Selon le Bureau national de statistique criminelle, plus de 250 000 paysans se sont enlevé la vie entre 1995 et 2009. Si on considère que de nombreux suicides ne sont pas déclarés, le nombre réel est sans aucun doute plus élevé. Avec un sens de l'humour noir, les régions les plus durement frappées sont désignées par la population comme des «zones d'élimination spéciales», en référence aux Zones économiques spéciales¹ créées par les politiques de libéralisation.

Les causes de ces suicides sont controversées. Il semble toutefois clair que la fluctuation des prix agricoles dans un contexte de dérèglementation, l'absence de filet de sécurité sociale et un système de crédit usuraire rendent les paysans particulièrement vulnérables. Dans ces conditions, une mauvaise récolte due aux piètres performances du coton OGM ou à la sécheresse est souvent fatale. Triste ironie: les paysans s'enlèvent la vie en ingé-

L'auteure est anthropologue et chercheuse postdoctorale à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève

Photo: Bruno Ricca, 2013



1. Zones franches de production pour l'exportation où les entreprises ne sont pas soumises au droit du travail et bénéficient d'exonérations fiscales.

rant les pesticides mêmes qui sont à l'origine de leur endettement.

En 2004, une commission nationale sur les agriculteurs est mise sur pied pour analyser la situation de la paysannerie indienne. Son rapport confirme la précarité économique et la détresse de nombreux paysans, et reconnaît que ceux-ci ne peuvent faire face aux conséquences d'une mauvaise récolte quand elle est associée aux coûts élevés d'une culture comme le coton OGM. Malheureusement, peu de ses recommandations – que ce soit une augmentation significative des investissements publics en irrigation, la mise en place d'un système de crédit formel ou la promotion de technologies appropriées – se sont concrétisées.

POLITIQUES PUBLIQUES

L'initiative phare du gouvernement indien en matière de politique rurale est la *Loi nationale de garantie de l'emploi rural*, introduite en 2005. En vertu de cette loi, le gouvernement s'engage à garantir 100 jours de travail manuel rémunéré par année à chaque ménage rural. Bien que le Bureau du contrôleur et de l'auditeur général de l'Inde ait relevé un certain nombre de problèmes liés à sa mise en œuvre, le programme se révèle très populaire parmi les travailleurs journaliers.

Un autre programme public d'envergure pour le droit à l'alimentation a été approuvé en 2013. Après deux années de débats intenses, le gouvernement de l'Alliance progressiste unie (UPA) a coupé court à l'opposition du Parlement en faisant passer son projet de loi sous forme d'ordonnance. La *Loi sur la sécurité alimentaire nationale* prévoit ainsi la distribution de denrées de base subventionnées aux deux tiers de la population en situation d'insécurité alimentaire. Il est encore trop tôt pour en évaluer l'impact, mais la loi est critiquée tant à droite – en raison de son coût élevé, de l'ordre de 7,5 milliards de dollars US annuellement – qu'à gauche – parce qu'elle privilégie des mesures d'assistance sociale plutôt que de s'attaquer aux causes structurelles de la malnutrition et de la faim.

MOBILISATIONS SUR LA QUESTION DES SEMENCES

Avec l'accès à la terre, la question des semences est également cruciale en Inde. Le 3 mars 1993, plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs manifestent à New Delhi contre les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui mèneront à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les organisations paysannes indiennes s'opposent en particulier à l'inclusion de l'agriculture dans les accords de libre-

échange. Leur mouvement porte le nom de *Beej Satyagraha*, qu'on peut traduire librement par « mouvement de désobéissance civile pour la défense des semences ». En effet, en plus de dénoncer la libéralisation de l'agriculture, les paysans indiens revendiquent leurs droits sur les semences, menacés par l'institution de droits de propriété intellectuelle sur les variétés végétales, les semences et les gènes en vertu du controversé Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Leur résistance persistera tout au cours des deux décennies suivantes, marquées par la libéralisation croissante du secteur agricole, l'entrée sur le marché indien d'entreprises transnationales telles que Monsanto et Syngenta, et l'introduction des cultures de coton OGM.

Sous la pression de la société civile et à la différence de nombreux pays, l'Inde a toutefois adopté, en 2001, la *Loi sur la protection des obtentions végétales et les droits des agriculteurs*. Cette loi introduit des droits de propriété intellectuelle sur les semences, comme l'exigent les accords de l'OMC. Elle accorde aussi des droits significatifs aux paysans. Ceux-ci, par exemple, sont reconnus comme « sélectionneurs » et peuvent obtenir des droits sur leurs semences au même titre que les sélectionneurs tant du secteur public que privé. Ils conservent également le droit de garder, utiliser, (re)planter, échanger, partager ou vendre leurs semences, y compris de variétés protégées, comme avant l'entrée en vigueur de la Loi. Bien que celle-ci garantisse des droits importants aux paysans, il reste qu'elle favorise la logique des droits privés sur les semences, y compris pour les variétés paysannes, plutôt que de favoriser leur libre circulation.

Comme le démontrent les mobilisations populaires, les pouvoirs publics doivent de plus en plus composer avec une société civile vigilante et mobilisée.

CONTRADICTIONS DE LA POLITIQUE INDIENNE

Malgré les succès obtenus par plusieurs campagnes et mobilisations populaires – comme la reconnaissance du droit humain à l'alimentation et des droits des agriculteurs, par exemple –, les politiques publiques rurales en Inde sont pour le moins contradictoires. Ainsi, alors qu'un moratoire national interdit la culture d'une variété d'aubergine OGM, le gouvernement s'appête à passer un projet de loi instituant une Autorité de réglementation de la biotechnologie dont l'objectif déclaré est de faciliter la commercialisation des variétés OGM. Et alors même que le gouvernement investit massivement dans un programme national de lutte contre l'insécurité alimentaire, sa politique de libéralisation des échanges agricoles contribue à augmenter la précarité économique de nombreux paysans indiens. Mais une chose est sûre : comme le démontrent les mobilisations populaires (voir l'article d'Antony Dias, p. 27), les pouvoirs publics doivent de plus en plus composer avec une société civile vigilante et mobilisée. ●